

# **ATELIER DE NEW YORK**

## **Conditions de participation**

### **LE SÉJOUR**

Le séjour octroyé par le canton de Vaud comprend :

- la mise à disposition d'un appartement meublé situé au 30 Orchard Street, appt 5<sup>E</sup>, Manhattan, 10002 New York pour un période d'environ 6 mois ;
- une bourse d'un montant forfaitaire de CHF 15'000.- permettant de couvrir partiellement les frais d'entretien du / de la bénéficiaire durant le séjour à New York.

### **L'APPARTEMENT**

L'appartement ne peut pas être utilisé comme atelier de peintre ou de sculpteur, ni comme lieu de répétition (instrument de musique). Etant donné ses dimensions réduites, il ne peut être occupé régulièrement que par une personne.

### **LES CANDIDAT(E)S**

Le concours est ouvert aux artistes d'origine vaudoise, ou domiciliés durablement dans le canton, ayant de solides attaches professionnelles avec les milieux culturels vaudois. La bourse a pour but de permettre au / à la bénéficiaire :

- de suivre une formation dans une école ou auprès d'une institution à New York ;
- et/ou
- de développer un projet artistique en relation avec New York.

### **PROCÉDURE DE SÉLECTION**

La sélection du / de la bénéficiaire de la bourse sera effectuée sur dossier par un Jury. La décision du Jury est communiquée par écrit aux candidat(e)s, sans indication de motifs. Elle n'est pas susceptible de recours.

## LES CHARGES DU / DE LA BÉNÉFICIAIRE

Le / la bénéficiaire aura à sa charge :

- ses frais d'entretien et de déplacement ;
- la prise en charge d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance maladie et accidents ;
- les frais mensuels pour la connexion à Internet.

## LA CONTREPARTIE

Le / la bénéficiaire s'engage à réaliser le projet tel que décrit dans le questionnaire et rédigera un compte-rendu de son séjour présentant le travail effectué et commentant les conditions du séjour. Ce rapport devra être remis au plus tard **trois mois** après la fin du séjour.

Selon le projet développé, et le désir du / de la bénéficiaire, une présentation plus large du travail pourra être envisagée à l'issue du séjour (exposition, concert, performance, article, etc.) en collaboration avec le Service des affaires culturelles.

## REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Lorsque les candidatures sont ouvertes, les candidat(e)s complètent le formulaire Internet sur le site de l'Etat de Vaud, ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) et le transmettent impérativement **avant la date d'échéance**.

Pour plus d'informations, contacter le Service des affaires culturelles, rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, tél 021 316 07 43, e-mail : [info.serac@vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch), ou consulter la page Internet : <http://www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/ateliers/>.

Le dossier comprendra obligatoirement :

- une description détaillée du projet de formation ou artistique envisagé ;
- une lettre de motivation ;
- votre curriculum vitae.